

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société FMBD Création dont les prestations de FMBD Design dépendent, et de son client dans le cadre de la vente de ses prestations de service.

Toute prestation accomplie par la société FMBD Création implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

PRESTATIONS PROPOSÉES

Les conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations suivantes :

- Dossier d'avant-projet (plans, pièces graphiques...),
- Rendus 3D photo-réalistes,
- Vidéos de présentation,
- Panoramas 360°,
- Visite virtuelle,
- Visio Conférence,
- Relevés 3D par scanner laser,
- Dossier de permis de construire (documents CERFA, plans, pièces graphiques...),

Nb : La prestation de permis de construire proposée par MBD Création concerne uniquement les projets dont la surface de plancher est inférieure à 150 m².

RESTRICTIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS FOURNIS

Les documents conçus par FMBD Création ne peuvent être utilisés à des fins commerciales par des personnes non liées contractuellement avec la société FMBD Création Les plans fournis ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage, ils sont exclusivement destinés à un usage administratif.

RESPONSABILITÉ

FMBD Création exerce une activité de saisie de plans dans le domaine de l'architecture. Dans ce cadre, les prestations comportent : la réalisation de dossiers de permis de construire et de déclaration préalable de travaux.

Les documents fournis sont dépendants des études et des esquisses réalisées et fournies par le client. FMBD Création ne peut donc être tenu responsable des défauts dans la conception, les principes structurels ou les techniques de construction choisis par le client. Les croquis fournis devront avoir été réalisés par le client lui-même et/ou être en accord avec les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

FMBD Création reste soumis à une obligation de moyens et ne sauraient s'engager sur l'obtention du permis de construire ou de la déclaration préalable dont la décision seule relève de l'autorité compétente. Le client demeure seul responsable de :

- l'exactitude des informations communiquées à FMBD Création et utilisées pour réaliser la prestation
- la réalisation des plans d'exécution, étant rappelé que les plans fournis par FMBD Création ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la construction de l'ouvrage
- l'exécution de toute étude nécessaire à la réalisation de l'ouvrage (étude de sol, de fondation, de structure, bureau d'étude béton, assainissement des eaux usées, etc.)
- l'adéquation des plans commandés avec le terrain et les règles de construction et d'urbanisme applicables
- la conformité de l'ouvrage par rapport au permis de construire ou déclaration préalable déposé
- la souscription de toutes assurances nécessaires à la couverture obligatoire du mode de construction

Dans tous les cas, si la responsabilité de FMBD Création devait être retenue, elle ne pourrait excéder le montant total des sommes payées par le client pour l'obtention de la prestation en cause.

PRIX

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC.

La société FMBD Création s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société FMBD Création serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque, carte de crédit ;
- Soit par virement bancaire ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des prestations.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société NUMERIPLAN une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause » Retard de paiement « , l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société FMBD Création.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société FMBD Création conserve la propriété des prestations vendues jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société FMBD Création se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe des documents à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi des documents numériques à l'attention de l'acheteur, à l'adresse e-mail indiquée lors de la

commande ou sur une plate-forme internet;

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des prestations ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

En cas de prestations manquantes ou erronées, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires à réception des dites prestations. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société FMBD Création ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal du commerce de paris.